L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 AOUT 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $2 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles, mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 3 AOUT.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Onze billets à ordre et quatre traites, s'élevant à plus de $30,000, aussi plusieurs comptes. Et à 10 heures, à l'angle des rues Baronne et Gravier, des meubles de bureau et effets. Aussi, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, les meubles et effets de la maison située rue Apollon, entre Melpomène et Terpsichore.

Par O. de Feriet à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain situé dans le Deuxième District, rue des Marais, entre Bienville et Douane, avec une maison en bois.

Par S. Gonzalez à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Deux lots de terre situés dans le Troisième District, à l'encoignure des rues Montegut et Prieur, avec une maison de quatre chambres, &c. et une grande bâtisse servant de brasserie. De plus, deux petits logements neufs, sur les rues Orléans et St-Pierre. Aussi un terrain avec une maison de six chambres, galerie, &c., rue Bourgogne, entre Ursulines et St-Philippe.

Par Pattey & Hill, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—La moitié indivise de onze terrains situés près de la rue du Canal, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clara et Genois, de la succession de P. E. A. Maïard. Et la moitié indivise de onze terrains dans l'îlet compris entre les rues Jackson, [maintenant Gasquet] Clara, Palmyre et Genois, situés près de la rue Canal, de la succession de Robert O. Armstead.

Par C. E. Girardey & Co. à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—un îlet de terre sur la rue Bienville, et un demi îlet sur l'Avenue Hagan et la rue Palmyre. De plus, un billet de Batt Barrow, de $4[illegible].

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—bottes, souliers, brodequins, linge fait, chemises et chapeaux.

Par Hoita, Biohin & Co, à leur salle d'encan—grande vente de marchandises sèches, habillements et chapeaux, payable en moitié en billets de ville.

Aussi, au No 21 de la rue de Chartres—bijouterie, etc. [illegible]

Par Montgomery, Bros & Co, à leur salle d'encan—vente régulière de meubles. Et aux écuries de P. Linner, rue Gravier, élégants chevaux, mulets, voitures légères, buggies, &c.

Par J. B. Cressat, coin St-Louis et Chartres—marchandises sèches, ferblanterie, meubles, &c.

Par J. P. Boisseau, au No 42 et 31 de la rue Gravier—graine, de la bourre, vieux, whisky, &c.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Outils, cercles en fer, plaques en ferblanc, indigo.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Le shérif d'Orléans procèdera aujourd'hui aux ventes à l'encan ci après, savoir :

A 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, rue Apollo, entre rues Melpomene et Terpsichore, Premier District. Meubles et effets.

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale : Billets, traites et comptes.

A 5 heures P. M., sur les lieux, coin Baronne et Gravier, Premier District : Meubles, &c.

Voir aux annonces.

Affaires Municipales.

Nous ne voulons pas faire l'oraison funèbre du Conseil Municipal qu'un décret du général Sheridan vient d'annuler ou de *renvoyer*, parce que nous jugeons la chose parfaitement inutile en ce qui nous concerne. Nos lecteurs savent que ce Conseil ne fut jamais traité par nous avec faveur et que souvent, au contraire, nous le traitâmes avec sévérité. De fait, il méritait rarement des éloges et personne ne nous reprochera de lui en avoir donné. Si tous les journaux de la ville eussent rempli leur devoir comme nous avons rempli le nôtre, le crédit municipal serait florissant aujourd'hui et d'immenses ressources eussent été mises à profit. Nous nous rappelons toutes les mesures votées par les Conseils qui viennent d'être remplacés et nous ne pourrions pas en citer une seule que nous ayons approuvée, excepté les dernières ordonnances relatives au rachat des billets de ville. Encore devons nous dire que ces ordonnances étaient forcées ; il a fallu, pour ainsi dire, que le public les ait toutes rédigées dans la salle de leurs délibérations pour qu'ils les acceptassent, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'ils ont compris la nécessité qui les imposait. Il est clair que si les finances de la ville eussent été administrées avec habileté et économie et que les Conseils eussent voulu suivre les bons avis que, pour notre part, nous n'avons jamais cessé de leur donner, le général Sheridan n'eût pas été fondé à leur dire que leur révocation était due au désordre ou leurs fausses mesures avaient plongé le crédit municipal.

Nous devons le reconnaître, ce reproche de l'autorité militaire est juste et il eût été plus juste encore si elle se fut bornée à cela, sans ajouter un autre grief qui nous paraît beaucoup moins recevable et qui ferait croire que le premier n'était pas suffisant pour motiver la révocation des Conseils. Ainsi l'un des griefs fait tort à l'autre. Est-il bien exact de parler des efforts que faisaient les Conseils pour empêcher la *légitime* exécution des actes de reconstruction du Congrès ? En quoi d'abord les Conseils pouvaient-ils s'y opposer ou faire empêchement ? Est-ce en persistant dans leur résolution relative aux écoles publiques ? En notre âme et conscience nous disons : non. L'allocation de $75,000 était bien suffisante pour commencer, et quant à la fusion générale des élèves de toutes les races, fusion que les Conseils ne favorisaient pas, nous ne voyons en cette résistance qu'une affaire d'habitude, ne portant nullement coup à la mise en vigueur des lois de reconstruction.

On ne pouvait raisonnablement exiger des Conseils, qui ne siégeaient plus qu'en vertu d'une autorité prorogée par la Législature, prorogation nécessitée par l'ordre interdisant les élections locales, après l'adoption des lois de reconstruction, on ne pouvait, disons nous, exiger des Conseils qu'ils prissent sur eux de telles mesures et qu'ils portassent vigoureusement la hache dans les mœurs, les usages, et dans tous les errements du passé. Une réforme de ce genre n'était réellement pas de leur compétence et l'on ne saurait leur imputer à crime qu'ils ne l'aient pas entreprise. A l'égard de questions semblables, les Conseils de ville ont été ici dans la même situation que le gouverneur Throckmorton au Texas : ils ne faisaient pas plus obstacle que lui à la pleine et entière exécution des actes du Congrès. Ce grief n'aurait pas dû être invoqué à côté du premier qui couvrait suffisamment l'ordre éliminateur. Mais à quoi bon insister sur des choses qui n'appartiennent plus à l'appréciation indépendante du public ? Le Congrès a fait un code qui remplace provisoirement toutes les libertés constitutionnelles, et devant ce code il faut baisser pavillon.

Quant aux nouveaux Conseils, dont nous ne connaissons ni la valeur morale, ni la valeur intellectuelle, attendu que leurs titres n'ont pas été publiquement discutés, nous dirons simplement que leur tâche est facile, d'autant plus facile qu'il leur suffirait de ne rien faire pour faire beaucoup de bien. Leurs prédécesseurs péchaient par un excès contraire. C'étaient d'infatigables faiseurs et, malheureusement, chacun de leurs actes coûtait à la ville une somme considérable. Leurs innombrables erreurs peuvent servir de leçon aux hommes qui les remplacent. En étudiant ce passé rempli de fautes, de pertes et de ruines, ils y verront comment il faut procéder pour relever un crédit ébranlé. Nous ignorons entièrement s'il y a parmi eux une tête solide et forte. Une seule suffirait, car avec les ressources qui nous restent, nous le répétons, la tâche est facile. Il faut, toutefois, faire comprendre cette situation à la majorité des conseils, et cette situation comprise, insister sur les moyens très simples, selon nous, qu'il s'agirait d'employer pour nous faire rentrer dans une voie de régulière économie.

Le premier de nos embarras est le désordre où se trouvent les finances de la ville. Déjà pour sortir de ce désordre, plusieurs mesures ont été votées par les Conseils révoqués et approuvées par le maire. Mais il est une proposition valant à elle seule plus que tout ce dont il a été question jusqu'ici, c'est la proposition de contrôleur de ville, M. Mohan, qui n'est peut être plus connue au moment où nous écrivons, de faire prendre à l'encan, payables en billets municipaux, toutes les propriétés de ville, inutiles au service public et d'affermer le revenu du port. Cette dernière mesure est celle que nous n'avons cessé de conseiller depuis plus d'une année, et que malheureusement nous avons toujours conseillée en vain. Il faut l'adopter sans délai comme indispensable. Elle nous mettra à l'abri tout d'abord des petits collecteurs municipaux dont les comptes sont toujours d'un apurement si difficile, et ensuite elle nous épargnera maints frais d'entretien et de réparation, gouffre où s'engloutit plus d'argent que n'en donnera jamais une perception de deniers ainsi faite. La ferme est l'unique remède à ces vices de comptabilité municipale. Il faut donc s'y résoudre sans délai.

Ces deux mesures feront à l'instant remonter au pair les billets de ville, car elles assureront leur rentrée au trésor ou leur rachat en billets des Etats-Unis.

Voilà pour les nouveaux Conseils un moyen de s'accréditer, sans effort, dans l'esprit public. Voilà pour eux un moyen facile de se faire connaître avantageusement, et, en cela, ils seront encouragés par tout le monde. A notre avis, chacun doit à la communauté dont il fait partie, une assistance morale dans la mesure de son influence et dans la sphère de ses travaux. Nous n'avons jamais épargné la nôtre aux honorables édiles de cette ville ; et nous ferons pour ceux-ci ce que nous avons fait tant de fois pour leurs prédécesseurs. Nous louerons honnêtement ce qu'ils feront de bien et condamnerons aussi honnêtement ce qu'ils feront de mal ; nous leur indiquerons, quand nous le pourrons, la bonne voie, et pour commencer sans délai nous leur dirons : faites remonter les fonds de notre bourse locale : faites remonter le crédit municipal, et que le premier résultat de votre avènement soit pour vous un titre à l'estime publique.

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE JEFFERSON. — Les nouvelles obligations émises par la ville de Jefferson ont été remises à Mr. H. M. Van Solingen, 28 rue Carondelet, afin qu'il les négocie conformément à une résolution prise à cet effet par le Conseil. Mr. Solingen annonce qu'il recevra des propositions pour la négociation de ces obligations. Les capitalistes verront que le paiement de l'intérêt est garanti par une taxe spéciale de un quart de un pour cent qui sera déposée à la Banque du Canal.—Voir l'annonce à ce sujet.

MANUFACTURES DU SUD. — La fonderie de Leeds & Cie est un des premiers établissements de ce genre dans le Sud, car ses produits manufacturés ont obtenu le diplôme et le ruban bleu à la Foire d'Etat de la Louisiane. On peut y obtenir aux plus bas prix des chaudières à sucre de tout genre, ainsi que des vis de Newell pour presses. Voir l'annonce dans une autre colonne.

SOUSCRIPTION
Au profit des Soldats de l'armée impériale mexicaine.

E. M.	$1 00
M. J.	1 00
L. M.	1 00
Joseph Llulla	10 00
L'Abeille	10 00
Bernard Avegno	50 00
J. A.	1 50
C. R.	1 00
H. M.	1 00
Henry Castarede, Sec.	25 00
A. Baquié, Sec.	25 00
Star Mutual Ins. Co.	10 00
Forstall & DeLassus	10 00
J. H. Eimer & Co.	25 00
Lucien Mollo	10 00
Anonyme, cash	10 00
Colonel Av. Gerard	5 00

M. Deb..., médecin vétérinaire à Lunéville [illegible] *Charbon de Belloc* [illegible] *Rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.* No 1

FRANCE.

CORPS LEGISLATIF.

(Fin de la séance du 9 juillet.)

M. le général Allard, président de Section au Conseil d'Etat—C'est en 1866 que se sont passés les faits dont vous parlez.

M. Jules Favre—Messieurs, demain je puis avoir l'honneur de paraître devant vous, si mes forces me permettent de parler je mettrai sous vos yeux des documents qui prouvent que M. le ministre des affaires étrangères considérait l'empereur du Mexique comme perdu dès le mois de septembre 1865, et qu'il déclarait que la cause du Mexique devait être abandonnée, en présence de l'attitude des Etats Unis.

Ce que je reproche au gouvernement, c'est d'avoir, avec cette conviction, continué la lutte en 1866, de n'avoir pris aucune des précautions que conseillait la prudence, d'avoir empêché l'empereur Maximilien de quitter le Mexique. (Vives dénégations.)

Messieurs, nous avons été tous unanimes dans le sentiment que nous ont fait éprouver les scènes sanglantes dont le Mexique a été le théâtre. (Bruit.) Lorsque, dans l'ivresse des partis, les hommes se donnent réciproquement la mort, ils doivent être tous condamnés au nom de la même humanité.

Mon illustre collègue, M. Thiers, vous le disait tout à l'heure, il semble qu'il y ait une Providence, une loi de représailles terribles qui fasse disparaître dans le sang ceux qui ont versé le sang. (Nouvelle interruption.)

Au milieu de ces catastrophes, ce qu'il faut conserver, c'est la sagesse et le sang froid. Le gouvernement français a complètement manqué de l'une et de l'autre, quand il a fait entendre dans une feuille officielle des paroles qui pouvaient avoir un funeste retentissement de l'autre côté de l'Atlantique. (Exclamation.—Très bien ! à la gauche de l'orateur.)

M. Belmontet—Il a exprimé le sentiment général de l'Europe.

M. Jules Favre—Donc, quand il semble revendiquer, au nom de je ne sais quel principe, à jamais condamné, le droit divin qui protége les trônes et qui frappe d'infamie ceux qui les renversent, je réponds que le sort d'un enfant de la France qui est mort obscurément sur la terre étrangère pour accomplir son devoir est plus digne de sympathie que celui du prince qui meurt en défendant sa couronne. Murmures et cris à l'ordre.)

M. le président Schneider—M. Jules Favre ne proteste pas seulement contre le sentiment de la Chambre, mais contre le sentiment du pays et contre celui de l'Europe entière. (Voix nombreuses : Oui ! oui !). S'il continue à exprimer de telles opinions, je serai obligé de le rappeler à l'ordre.

M. Eugène Pelletan—Nous mettons un Français au dessus d'un archiduc Maximilien.

M. le Duc de Marmier—Pas de distinction entre les victimes !

M. le président Schneider—Ce que je tiens à relever dans les paroles que j'ai entendues, c'est une distinction que le monde entier ne saurait admettre. (Très bien ! très bien !)

M. Jules Favre—C'est parce que je repousse moi-même toute distinction, que j'ai prononcé les paroles qui ont soulevé les murmures de la Chambre. (Bruit.)

Je ne crois pas que les nécessités de la politique puissent expliquer ni justifier la conduite du gouvernement dans cette dernière partie de l'expédition mexicaine.

L'archiduc Maximilien est parti, sur la foi de nos promesses, avec notre armée, il devait être protégé par elle. Oui, j'ai éprouvé une douleur profonde que le malheureux Maximilien n'ait pas été ramené avec nos troupes, et qu'ainsi la France n'ait pas été mise à l'abri du sang qui a été versé et qui retombera sur elle. (Violentes exclamations.—A l'ordre ! à l'ordre !—Applaudissements sur quelques bancs.)

M. le président Schneider—Les dernières paroles de l'honorable M. Jules Favre pourront retomber sur lui devant le pays tout entier. (Sensation.—Très bien ! très bien !—Bravo !)

M. Jules Favre—Personne dans cette Chambre, pas même notre honorable président que j'entoure de mes respects, ne peut tenir vis à vis de moi un semblable langage ; j'ai eu l'honneur d'appartenir à une de ces minorités que M. le ministre d'Etat traitait il y a quelques jours avec sévérité. Cette minorité, quand elle a été au pouvoir, elle a renversé l'échafaud politique que vous avez rétabli. (Vives réclamations.)

Dans cette enceinte j'ai protesté toujours en faveur de l'inviolabilité de la vie humaine, et si vous aviez pris ces protestations en considérations, peut être le malheur que nous déplorons ne serait il pas arrivé. (Violente agitation.)

M. le président Schneider—La parole est à M. le ministre d'Etat.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat—Je ne demande pas à la Chambre de répondre immédiatement aux deux discours que vous avez entendus. J'espère qu'elle voudra bien me permettre de remplir ce devoir à la séance de demain. (Oui ! oui !)

Mais je ne puis laisser clore cette séance sans protester contre le langage qu'a tenu il y a un instant l'honorable M. Jules Favre (très bien ! très bien !) et contre les allégations qu'il vient de mettre en avant.

L'honorable M. Jules Favre vient faire retomber sur la France la responsabilité....

M. Jules Favre—Non ! non ! sur le gouvernement !

Plusieurs membres—Vous avez dit : Sur la France ! (Agitation.)

M. le président Schneider—Je demande qu'on observe le silence, vu la gravité du débat.

M. le ministre d'Etat—L'honorable M. Jules Favre vient rejeter sur le gouvernement de la France......

Les mêmes membres—Il a dit sur la France.

M. le ministre d'Etat—La responsabilité de l'assassinat qui vient d'être commis au Mexique. Je ne puis, messieurs, que protester avec la plus haute indignation contre une allégation semblable.

Si l'empereur Maximilien a succombé, il a succombé d'abord sous une lâche trahison. (Oui ! oui !)—Très bien ! très bien !) Et lorsqu'il a été vaincu, livré dans son sommeil à son ennemi triomphant, lorsque de longs jours s'étaient écoulés, lorsque les passions de haine pouvaient s'être calmées, on a créé une juridiction à huis clos, et Juarez a assassiné l'empereur qu'il avait fait trahir. (Bravos et applaudissements.)

Voilà la moralité de l'acte que vous voulez rejeter sur le gouvernement français !

Ce que le gouvernement français a fait lorsque en 1866 l'empereur Napoléon a envoyé au Mexique un de ses aides de camp, ce qu'il a fait ce n'a pas été, comme vous venez de l'alléguer témérairement à cette tribune, de conseiller à l'empereur Maximilien de rester au Mexique. L'empereur Napoléon a fait supplier, supplier à vingt reprises, l'empereur Maximilien de quitter les bords du Mexique, et nos soldats ne devaient partir qu'après lui.

Mais qui donc, lorsque l'empereur Maximilien a voulu rester au milieu des Mexicains qui lui étaient dévoués, qui donc, après cette loi cruelle, aurait le courage de le blâmer de n'avoir pas suivi nos conseils, obéi à nos prières ?

Lorsque nous avons été sur le point de quitter le Mexique, nous avons fait tous nos efforts pour ramener avec le drapeau français l'empereur Maximilien ; mais il ne l'a pas voulu. Nul n'en a une plus profonde douleur que nous, je puis vous l'affirmer dans toute la sincérité de mon âme et de ma conscience. (Vive sensation.) Mais, qu'on vienne élever contre nous ces reproches injustes ; mais qu'on se laisse pas les responsabilités là où elles sont odieusement concentrées, c'est ce que je ne puis pas tolérer un instant. (Très bien ! très bien !—Nouveaux bravos !)

Quel est donc le langage que vient de tenir l'honorable M. Jules Favre ? Quoi ! le gouvernement de l'Empereur a rétabli l'échafaud politique ! Mais n'est-ce pas le gouvernement de l'empereur, au contraire, qui a rayé de notre législation la peine de mort en matière politique ?

M. Pelletan—Vous avez voulu la rétablir ! (Vives réclamations.)

M. le ministre d'Etat—Oubliez vous donc que sont vos prédécesseurs qui ont voté la loi sur la proposition du gouvernement de l'empereur, et qui ont été appelés à déterminer d'une manière irrévocable la radiation de la peine de mort en matière politique ?

Ah ! si vous voulez confondre l'assassinat avec les crimes politiques, et si, rappelant vos souvenirs d'une autre enceinte, vous faites allusion à je ne sais quel assassinat odieux tenté sur les marches de l'Opéra, je n'appelle pas cela un crime politique, je l'appelle de son vrai nom ; un assassinat (bravo ! bravo), et je dis qu'il devait être puni d'une peine proportionnée à l'audace et à l'infamie du crime. (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

M. le président Schneider—Je propose à la Chambre de remettre à demain la suite de la discussion. (Oui ! oui !)

M. Eugène Pelletan—Je demande la parole. (Bruit.)

M. le président Schneider—Je consulte la Chambre sur le renvoi à demain.

M. Eugène Pelletan—Mais, monsieur le président....

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à sept heures.

M. Jules Favre.—Je ne saurais traduire ma pensée autrement. (Bruits divers.) J'ai la conviction que la Chambre a été trompée, et j'ai le droit de le dire. (Interruption.)

M. Roulleaux Duvage.—S'il y a eu erreur, il n'y a pas eu erreur volontaire.

M. Jules Favre.—Je voudrais dire quelques mots sur les derniers événements de cette lamentable affaire, où il semble que toutes les fautes aient été accumulées.

C'est en 1864 que Maximilien s'asseoit sur le trône du Mexique. Il a scellé de son sang sa téméraire entreprise. Il est aujourd'hui pour tous une victime sacrée. (Très bien ! très bien !)

Dès 1865, le gouvernement français considérait sa position comme perdue. Si l'heure était moins avancée, je vous lirais les documents officiels constatant que, malgré deux emprunts conclus dans des conditions déplorables, le Trésor mexicain était à sec, que l'empereur ne pouvait payer ni son armée ni son administration.

Oui, dès le mois de septembre 1865, la position était jugée comme radicalement perdue. Le gouvernement français n'autorisait pas les paiements faits par le maréchal Bazaine pour le compte de l'armée mexicaine. Dès 1865....

Plusieurs voix : 1866 !

(Séance du 10 juillet.)

Discours de M. Rouher.

M. le président Schneider — La parole est à M. le ministre d'Etat.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat et des finances—Messieurs, malgré le dénoûment plein d'amertume et de douleur qu'a eu l'entreprise du Mexique, malgré les espérances déçues et brisées, malgré les paroles ardentes qui ont retenti hier à cette tribune, le gouvernement demeure convaincu que l'expédition du Mexique a été juste et légitime dans ses causes et dans son but. Aussi ne se préoccupe-t-il pas de la question de savoir s'il était ou non opportun, convenable et utile de laisser cette question douloureuse, en dehors de nos débats, par un sentiment mutuel de résignation patriotique. Non, le gouvernement, malgré sa douleur, veut examiner l'ensemble de cette discussion, se placer dans le cercle même qu'a été tracé par ces contradicteurs, rechercher la moralité des faits, se demander si votre contrôle a existé, enfin examiner toutes les conditions, tous les enseignements que peut contenir l'expédition du Mexique.

L'honorable M. Thiers, dans un récit semé parfois de traits d'impartialité, a concédé que l'entreprise avait eu pour but unique et suivi la fondation d'un empire, que cette entreprise était dénuée de toutes chances de succès, qu'elle aurait du être arrêtée et le contrôle avait sérieusement ; il a nié l'existence de ce contrôle, et puisé dans cette absence prétendue de surveillance législative des considérations que j'aurai à apprécier à mon tour.

L'honorable M. Jules Favre, dans un langage plus véhément, a reconnu, pour son compte, que le contrôle avait existé, que les pouvoirs publics avaient été consultés ; mais il a soutenu que le gouvernement avait manqué à cette véracité qui est son devoir, que votre adhésion avait été surprise, que votre consentement avait été vicié.

Les questions que j'ai à traiter sont donc celles-ci : Quelle est la vérité des faits, exposés dans leurs détails, au moins dans leur ensemble ? Votre contrôle a-t-il été entier, la sincérité complète ? La tâche du gouvernement a-t-elle été remplie avec une loyauté scrupuleuse ? Enfin, quelles sont les moralités dernières de ces événements ?

Une première question se pose : Quelle a été l'origine de la guerre, son motif, son but ? Quels moyens ont été employés ? Comment l'intervention s'est-elle produite ? A-t-elle été loyalement expliquée et entendue entre les parties contractantes ?

Selon l'honorable M. Thiers, ni l'Espagne, ni l'Angleterre n'avaient reçu la confidence des arrière-pensées du gouvernement français.

Selon l'honorable M. Jules Favre, au contraire, l'Espagne aurait été l'artisan du projet tendant à la fondation du gouvernement impérial, et ce serait de Madrid que dès 1858 serait partie l'idée de la candidature destinée à faire monter Maximilien sur le trône du Mexique.

Ces deux assertions sont également erronées. Le motif de l'expédition se trouve dans les violences exercées d'une manière continue contre nos nationaux. Le but, c'était la réparation de nos griefs. Le moyen, franchement avoué dès la première heure, était de pénétrer au cœur du pays et de frapper, s'il le fallait, jusqu'à Mexico.

A côté de ce but, de cette pensée, il s'est produit une éventualité que je déterminerai tout à l'heure, mais qui avait été loyalement prévue et précisée entre les diverses parties contractantes.

Ces faits sont-ils vrais ? Permettez moi, par quelques citations précises, d'en établir la vérité, car c'est là qu'est le point initial du débat.

Nous aurions songé, dès 1860, à fonder un empire mexicain ? C'est à la fin de 1860 que Juarez rentrait à Mexico, après avoir triomphé de Miramon. Quelle a été notre attitude à son égard ? La France a envoyé au Mexique un ministre plénipotentiaire qui a reconnu Juarez, qui est entré en relations avec lui.

Les trois premiers mois de 1861, de janvier à mars, s'écoulèrent en relations amicales. Un traité réglant les indemnités dues à nos nationaux fut même signé entre le ministre des finances du Mexique et M. Dubois de Saligny.

Comment cette situation calme a-t-elle été troublée ? La perturbation est-elle venue de la France ? Examinons.

Le 28 avril 1861, notre ministre à Mexico écrit au ministre des affaires étrangères que, dans l'état d'anarchie, ou, pour mieux dire, de décomposition sociale où se trouve le Mexique, il est difficile de prévoir la tournure que prendront les événements. Il lui paraît nécessaire que nous ayons sur les côtes une force matérielle suffisante pour pourvoir, quoi qu'il arrive, à la protection de nos intérêts.

Le 29 juin, M. Dubois de Saligny écrit encore que les réquisitions, les emprunts forcés, les confiscations, les exactions de toute sorte sont à l'ordre du jour ; les étrangers ne sont respectés ni dans leurs personnes ni dans leurs propriétés. Le gouvernement de l'Empereur reconnaîtra sans doute la nécessité et l'urgence de munir son représentant des instructions et des moyens propres à faire respecter les intérêts et l'honneur de nos nationaux.

Les événements se poursuivent. Le 27 juillet, nouvelle dépêche. Notre ministre nous avertit qu'une loi du 17 juillet suspend pour deux ans le paiement des indemnités aux étrangers et augmente de 100 pour 100 les droits sur les contrats registrés. Il ajoute qu'il y a eu main-mise, au Mont de Piété de Mexico, sur des valeurs qui y avaient été déposées pour notre compte et qui s'élevaient au chiffre de 86,000 piastres.

Il écrivait encore que le ministre anglais et lui étaient complètement d'accord pour rompre avec le gouvernement mexicain, que la population étrangère éprouvait une indignation unanime et nourrissait le désir de voir un châtiment prompt et exemplaire atteindre ce gouvernement.

Ainsi rapports amicaux avec Juarez au début, bientôt nécessité d'assurer la sécurité de nos nationaux, accord entre notre ministre à Mexico et celui d'Angleterre.

Voilà comment sont nés, à Mexico même, les griefs qui ont été la raison déterminante des résolutions prises.

Le 28 septembre 1861, M. Dubois de Saligny adresse au gouvernement impérial la liste de nos nationaux qui ont été volés, pillés ou assassinés en quelques mois ; il demande que des mesures soient prises pour obtenir réparation de tant d'injures et d'avanies.

Le représentant anglais avait déposé ses pouvoirs, le ministre français avait rompu avec le gouvernement mexicain, le ministre espagnol avait été expulsé de Mexico.

Les trois grandes puissances cherchent à s'entendre, une convention intervient le 31 octobre ; elle commence ainsi :

"S. M. l'Empereur des Français, S. M. la reine d'Espagne, S. M. la reine de la Grande Bretagne et d'Irlande, se trouvant placés, par la conduite arbitraire et vexatoire des autorités du Mexique, dans la nécessité d'exiger une protection plus efficace pour leurs nationaux et le respect des obligations contractées, concluent la présente convention pour combiner une action commune."

Est-il admissible que trois puissances éclairées se soient entendues pour simuler des griefs qui n'auraient pas existé ?

M. Thiers—Je n'ai pas dit cela.

M. le Ministre—Je ne prétends pas qu'on ait indiqué que ces trois gouvernements aient volontairement méconnu la portée de cette convention. Ce que je constate, c'est qu'il y avait des griefs sérieux, nés à Mexico même, qui ont déterminé leur conviction. Quant au moyen et au but, y a-t-il un doute ? Examinons encore.

L'article 1er de la convention porte que les trois puissances s'engagent à arrêter les dispositions nécessaires pour agir contre le Mexique et envoyer des forces de terre et de mer suffisantes pour occuper les forteresses et les points militaires du littoral ; que les commandants des forces alliées seront en outre autorisés à exécuter les autres opérations qui seraient jugées sur les lieux nécessaires pour atteindre le but de l'entreprise, et spécialement pour assurer la sécurité de nos résidents.

Ainsi, voilà, dans la convention, la faculté de pousser dans l'intérieur. La pensée des parties contractantes était elle de rester sur le littoral ? La composition des forces envoyées répond. L'Espagne fournissait un corps de 7 000 hommes de troupes de terre, la France 3,000 hommes, l'Angleterre, fidèle à son rôle maritime, 700 hommes et 700 matelots. Et la pensée de l'expédition n'était pas alors d'aller jusqu'à Mexico !

Le 11 novembre, M. Thouvenel envoyait ses instructions à M. l'amiral Jurien de la Gravière, investi de pouvoirs militaires et diplomatiques ; il examinait l'hypothèse où le gouvernement de Juarez se refuserait à traiter et se retirerait dans l'intérieur du pays. Il disait que nous ne pouvions, dans ce cas, nous borner à l'occupation des côtes, et rester sans moyen d'action sur le gouvernement mexicain. Nos intérêts et les conditions climatériques s'y opposaient.

Le ministre ajoutait que c'était en vue de cette éventualité qu'un corps de troupes [illegible] débarquement avait été organisé, et qu'on irait, s'il le fallait, jusqu'à Mexico pour protéger nos nationaux.

Ces instructions ont-elles été communiquées à l'Angleterre ? Ont-elles été connues de l'Espagne ? En même temps qu'elles étaient transmises à l'amiral Jurien de la Gravière, elles étaient adressées à M. le général de Flahault à Londres, à M. Barrot à Madrid ; elles devenaient donc, sinon une œuvre commune, du moins une appréciation simultanée du caractère, des causes et du but de l'expédition.

En dehors de cette situation, est-il vrai qu'il y eût d'autres éventualités ?

Oui, dès 1858, des efforts avaient été faits par les émigrés mexicains pour obtenir que l'archiduc Maximilien acceptât le trône du Mexique. Ces tentatives furent renouvelées avec plus d'ardeur encore en 1859 ; elles ne rencontrèrent auprès du prince aucune adhésion.

Ce fait était connu des puissances contractantes. Elles s'en préoccupèrent.

Elles déclarèrent donc d'abord qu'elles ne poursuivaient au Mexique aucune pensée de conquête, et la convention de 1861 stipula que communication serait faite aux Etats-Unis des projets des trois puissances alliées, avec invitation de s'y associer pour obtenir la réparation de griefs dont ils avaient eux-mêmes à se plaindre.

Il était stipulé ensuite qu'aucun membre des familles régnantes des trois puissances engagées dans l'entreprise ne pourrait prétendre au trône du Mexique, et que, conformément à notre droit public, il ne serait fait aucune tentative pour imposer de force un gouvernement à ce pays. L'article 2 le déclarait formellement.

M. Glais Bizoin—Le est toute la question.

M. le ministre—S'il s'était agi simplement d'un conflit à main armée entre deux gouvernements devant amener après la victoire un traité entre le vainqueur et le vaincu, sans mettre en question l'existence même du gouvernement, est ce qu'il serait entré dans la pensée des parties contractantes de mettre dans la Convention la clause dont je viens de donner connaissance à la Chambre ?

Il y avait au Mexique un gouvernement, Juarez en était le chef ; si on avait pas eu la pensée que certains événements pouvaient se produire, on n'aurait pas stipulé dans de pareils termes. On n'aurait pu prévoir un changement de gouvernement, ni stipulé en faveur de la liberté de la nation. On aurait sur tout celà gardé le silence.

Mais on savait que la nation était lasse du gouvernement qu'elle subissait, on pouvait croire qu'elle voudrait reconquérir son indépendance et garantir sa sécurité. On stipula donc que toute liberté lui serait laissée pour le choix du gouvernement qu'il lui conviendrait de se donner.

Cela est-il vrai ? Comment M. Thouvenel s'en expliquait-il, le 11 novembre 1861, dans ses instructions à l'amiral Jurien de la Gravière ? "Il est une hypothèse, disait-il, qui s'impose à nos prévisions. Il pourrait arriver que la présence des forces alliées sur le territoire mexicain déterminât la partie saine de la nation à tenter un effort pour constituer dans le pays du gouvernement présentant des garanties de force et de stabilité qui ont manqué à tous les gouvernements précédents.

Les puissances alliées ont un intérêt commun et trop manifeste à voir le Mexique sortir de l'état de dissolution sociale où il est plongé et qui annule toutes les richesses du pays. Cet intérêt doit les engager à ne pas décourager une tentative de la nature de celle que je viens de vous indiquer, et vous ne pouvez, dans ce cas, refuser à ceux qui le tenteraient vos encouragements et votre appui moral."

Ainsi la convention du 31 octobre a été faite à raison des violences commises contre nos nationaux. Elle avait pour but la réparation de vexations dont le caractère est connu. Le mode de réparation prévu était une marche militaire sur Mexico.

M. Thiers—Non !

M. Jules Favre—Je demande la parole.

M. le Ministre—Non, me dit M. Thiers. Je le prouverai. A côté de la situation que je viens de décrire se plaçait une éventualité. Il était possible que la nation mexicaine, se réveillant de sa longue apathie, voulût constituer un gouvernement régulier et stable, et les instructions avaient pour objet d'accorder à cet effort notre sympathie et nos encouragements et notre appui moral.

M. Glais Bizoin—C'étaient là des instructions secrètes.

M. le Ministre—M. Glais Bizoin dit : "C'étaient là des instructions secrètes." Où donc ai-je puisé ces renseignements ? Sont-ce des dépêches inédites, des documents péniblement recueillis et qui eussent été réservés pour le besoin de la discussion ? Tous ces documents, sans en excepter un seul, ont été livrés au Corps Législatif au commencement de la session de 1862, deux mois après la convention du 31 octobre. C'est dans le recueil des documents diplomatiques que je les ai trouvés.

Est ce tout ? A cette époque, le décret du 24 novembre 1860 fonctionnait. Un discours a été prononcé par le chef de l'Etat. L'exposé de la situation de l'Empire vous a été présenté. Vous étiez appelés à voter une Adresse. Eh bien ! l'Exposé de la situation de l'Empire, après avoir annoncé l'action combinée des trois puissances, déclarait que "nous n'avions qu'à faire la satisfaction à exprimer si notre intervention contribuait à amener au Mexique une situation de nature à favoriser le rétablissement de l'ordre, de la force, de la régularité, et d'indépendance et de la prospérité qui lui fait défaut depuis si longtemps."

L'honorable M. Thiers, par une préoccupation que je ne puis m'expliquer, n'a pu croire que les affaires du Mexique avaient été discutées sur le premier pas en 1862. Il a oublié les discussions des 1863 et de 1862, et les explications données à cette époque.

L'honorable M. Jules Favre les a rappelées. Il vous a dit : Le contrôle a existé, mais le ministre qui vous parle s'est donné le droit d'expliquer les faits avec la sincérité nécessaire pour mettre le véritable caractère des faits sous les yeux de la Chambre. Ces appréciations de la vérité. L'honorable M. Billault a parlé de la vérité ! Le voici : cette véracité a-t-elle été contestée ? Il a fallu qu'on put lui faire connaître une prétendue candidature, qu'il cherchait si prématurément ouverte...

Je l'ai dit, et j'ai parlé en effet un mot non... [illegible] en vérité qu'il n'y eut pas été réellement... Nous ne connaissions pas officiellement la candidature de l'archiduc Maximilien. Nous ne l'avions pas acceptée. Nous n'avions aucun engagement. Un même un projet, pour une éventualité qui lui était offerte. Et c'est dans ces conditions que l'honorable M. Jules Favre, le 1 mars 1862, demandait au gouvernement ce que nous allions faire au Mexique pour y fonder un empire au profit d'un archiduc d'Autriche.

L'honorable M. Billault répondait négativement. Mais dissimulait-il la portée, les conséquences possibles de la présence de nos troupes ? Non, Messieurs, et son discours montre jusqu'à quel point l'honorable M. Jules Favre a fait preuve de témérité en voulant placer cet éminent orateur en contradiction avec les faits patents et officiels.

Le 14 mars 1862, M. Billault disait que si, au milieu du conflit, les populations mexicaines, lasses de tous les maux que leur infligeaient ces alternatives d'anarchie et de tyrannie par lesquelles elles étaient obligées de passer depuis tant d'années, voulaient secouer le joug de leurs oppresseurs et se donner un gouvernement d'ordre et de liberté, il ne fallait pas les empêcher.

Le cas a été prévu par la convention comme par les instructions. Sans violer en rien notre principe, qui est le respect de l'indépendance et du vœu des populations, il fallait laisser les Mexicains libres de se prononcer ; mais si spontanément ils voulaient se donner un sort meilleur, il fallait les encourager de nos sympathies, de nos conseils, de notre appui moral.

L'honorable M. Billault ajoutait que les faits se résumaient ainsi : une guerre légitime commandée par notre honneur et nos intérêts ; une espérance, une possibilité pour les Mexicains de se donner un bon gouvernement. Ce sera la meilleure garantie pour nos nationaux ; et, s'il existe encore dans ce pays assez de force de cohésion, assez d'énergie pour qu'il puisse se donner un bon gouvernement, nous en serons heureux ; si un pareil mouvement se produit, il faut l'aider, le guider par nos conseils et notre appui moral. Quant à employer la force, il ne pourrait en être question. (Très bien !) Tel était le langage de M. Billault.

L'honorable M. Thiers a dit : Pourquoi aller à Mexico ? A cette question, M. Billault avait répondu d'avance que la situation topographique et hygiénique du pays le commandait aussi bien que la politique. Demeurer sur le littoral, c'était livrer les troupes à la fièvre jaune, c'était permettre à l'ennemi de se retirer à l'intérieur et de se rire de nos efforts. C'était au cœur du Mexique, ajoutait M. Billault, qu'il fallait frapper un coup décisif, y forcer l'ennemi, moins redoutable que la fièvre jaune, à respecter les droits de la France et à exécuter les engagements qu'il avait contractés.

Voilà, disait M. Billault, pourquoi nos troupes vont à Mexico.

Y a-t-il un doute possible ? N'est il pas évident que dès lors on reconnaissait le danger de séjourner sur le littoral, et la nécessité d'obtenir vengeance et réparation sur le théâtre même des violences commises ! (Très bien ! très bien !)

Plusieurs voix—C'est évident !

(A continuer.)

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE.—2 août.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien.
Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	80 degrés.
Midi	85 "
3 heures P. M.	89 "
6 heures P. M.	88 "

REFUS D'ACCEPTATION.—M. E. Rigney refuse la nomination d'alderman qui lui a été conférée par l'autorité militaire. M. Rigney était autrefois intéressé dans la maison de Geo. W. Manson & Co et fait partie maintenant de la maison H. A. Wheelock & Co., successeurs de L. Sturtevant & Co. Il est aussi président de la compagnie d'assurance Atlantique.

NOMINATION.—M. A. Shelley a été nommé membre du tribunal de police à la place de M. N. Soulé démissionnaire.

MORTALITÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Il y a eu 551 décès pendant le mois qui a fini le 31 juillet, dont 36 causés par le choléra, 11 par la fièvre jaune, 11 par les congestions cérébrales, 20 par des convulsions, 55 par la consomption, 12 par la diarrhée chronique, 13 par la dyssenterie, 26 par des fièvres congestives, 13 par la fièvre pernicieuse, 16 par des inflammations intestinales, etc.... 10 personnes se sont noyées et il y a eu 36 mort nés. L'intempérance n'a fait que deux victimes.

MAUVAISE PRATIQUE.—Les Drs. William & T. A. Edmunson ont été arrêtés hier sur un warrant obtenu du recorder Gastinel, par Mary Blanchard, qui les accuse de mauvaise pratique.

ATTAQUE AVEC UNE HACHE.—James Bannon, accusé d'avoir assailli Martin Vaughan, le 17 août, au coin des rues Henderson et Levée, et l'avoir sérieusement blessé en lui portant dans le dos un coup de hache, a comparu hier devant le recorder Ahern.

TUÉ.—Un nègre occupé hier matin à blanchir le bureau de l'officier naval, est tombé de son échafaudage et a été tué sur le coup.

RÉTABLI.—Hier matin le recorder Ahern, suffisamment remis de sa grave et récente maladie, avait repris son siége et remplissait les devoirs de sa place.

NOUVELLES MARITIMES.

New York, 27 juillet—Partis pour la Nouvelle Orléans, steamers General Grant et Raleigh.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

De Richmond.

Résolutions de la Convention Républicaine.

Bruit de Washington.

Le Général Hancock pour le 5me District Militaire.

Nouvelles des Antilles et de la Vera Cruz.

Londres, 2, 2 P. M.—Consolidés en hausse de 1/4, à 94 1/4. Bons 72 3/4.

Liverpool 2—Vienne 2 : Le Sultan est parti aujourd'hui pour Constantinople.

Berlin, 2—L'organe de Bismark presse aujourd'hui les grandes puissances de l'Europe d'intervenir dans la question de Crète.

Le roi Guillaume de Prusse a lancé aujourd'hui une proclamation où il assume les devoirs de souverain des Etats de l'Allemagne du Nord.

Pesth, 2—A la récente élection pour les membres de la Diète hongroise, Louis Kossuth a été élu pour représenter la ville de Waitzen, sans une voix d'opposition.

La Havane, 23—Le steamer espagnol Ulloa est arrivé le 23 de la Vera Cruz d'où il était parti le 18. Il apporte la nouvelle de la perte du steamer Ciudad Condal dans son trajet d'ici à Vera-Cruz. Un canot était arrivé à Sisal avec le second, deux passagers et sept marins. Ils disent que lorsque le steamer a sombré, tout le monde a était lancé dans les canots et avait vogué au large. On ne sait rien sur les six autres bateaux. On espère que le gouvernement demandera un compte sévère aux agents Sam, Satolongo, etc., attendu que les navires de la Compagnie sont presque tous vermoulus.

Le steamer Ulloa amène 20 réfugiés espagnols et mexicains, de la Vera Cruz. Tout y était calme et il n'y avait rien de fondé dans les rapports répandus sur l'hostilité des Libéraux triomphants à l'égard des étrangers.

Jamaïque, 9—Les affaires étaient très languissantes. Il n'était point arrivé de navires américains. Le temps était plus sec que d'habitude dans cette saison. Toutes les plantations avaient achevé leurs récoltes de sucre, et la perspective de la saison prochaine était encourageante. Tous les travaux publics avaient été suspendus. Le sucre a un peu haussé. Le brut se vendait de 12 à 14 shillings ; le medium de 16 à 17 et le beau de 18 à 20.

La Havane, 21—Un autre délai de 10 jours a été donné aux habitants pour l'enregistrement des taxes. Les marchandises étrangères importées par navires étrangers paieront 35 1/2 p. c. ad valorem, à moins qu'elles ne soient spécifiées dans le tarif.

On poursuit tous ceux qui sont impliqués dans le récent débarquement d'esclaves africains à Puerto Padre.

Le sucre est moins actif depuis hier. Le marché était ferme à 8 réaux et demi par arrobe, type hollandais.

Le tonnage non engagé est fort rare.

La Havane, 25—Une tentative de révolte militaire a eu lieu à Santiago de Cuba, la semaine dernière. Elle était faite par les sergents et les caporaux. Elle a avorté et il y avait peu de parti. Tous ont livré aux exécuteurs. Notre presse a gardé le silence sur ce sujet.

La Havane, 25 juillet. Sucre calme de 8 1/2 à 8 3/4. Change sur Londres 15 1/2 à 16 prime. [illegible] de Paris à prime. Circulation des E. U. 25 [illegible] compte, 6 1/2 à 27. Les nègres marins de la maison de M. Michael Ryan, de Philadelphie. On n'a pas de détails jusqu'à présent. Les meurtriers ont été transférés sur un navire de garde.

Indes Occidentales, 10 juillet—Le retour de M. Hill dans son commandement a été la cause de grandes réjouissances pour le peuple d'Antigoa.

Barbades. — Un ouragan terrible a visité cette île le 13 de juin et a renversé maintes maisons. Le nombre de maisons. La pluie était abondante.

Trinidad. — Plusieurs incendies, attribués à la malveillance, avaient été fort désastreux. La sécheresse était intense.

Demerara. — Le gouverneur avait annoncé aux planteurs qu'un contrat pour la fourniture de 4,000 coolies avait été fait pour l'Inde.

Richmond, 2—Les convention s'est réunie à 10 heures, sur la place du Capitole. 5000 personnes de couleur et environ 200 blancs étaient présents. Le Dr Boyne, de Norfolk, proposa l'ajournement de la convention, [illegible] avait fait ce qu'elle avait à faire.

M. Hunnicutt s'est opposé à l'ajournement. Il a soutenu qu'il fallait enlever ce que Botts et l'autres avaient fait, que le tomahawk de guerre entre Botts et le parti républicain était maintenant enterré, que le parti était assuré d'avoir l'Etat par 40,000 voix de majorité, le navire était assez fort pour emporter tout ce qu'on voulait. (Oui, oui ! oui !)

L'orateur proposa ensuite quelques mots contre le congrès, contre le parti républicain et ne voulant pas laisser Longstreet, travailler sous tous les harnais, pour la reconstruction et la paix.

En ce moment parut Botts, qui est reçu par des acclamations — on lui demanda un discours. La convention refusa. Un orateur de couleur demanda le nom de l'opposant. Le Dr Boyne déclara [illegible] que Botts voulait, sans se montrer, diriger la convention [illegible] convention à son moyen de grande [illegible].

Un immense meeting qui avait maintenu, était ouvert où [illegible] de [illegible] et il se présentait comme membre du parti républicain. On avait plusieurs motions [illegible] de lettres dénonçant venant à établir en Virginie sans fondement. Depuis 30 ans il fait cause commune avec le Nord et c'est par là qu'il est devenu odieux à son propre parti. Il n'est pas vrai qu'il se soit jamais opposé au suffrage noir ; il avait dit seulement que si les nègres jouissaient du droit de suffrage avant qu'ils fussent protégés ils seraient obligés de voter pour les démocrates à moins de s'exposer à être tués dans les rues à coups de fusi.

Après quelques autres considérations sur le même sujet, il engage le meeting à ne pas se laisser duper par les démagogues qui le disposent pas de tout comme ils le prétendent. Les démocrates de la Virginie ne résisteront pas maintenant aux républicains, mais attendront que nous soyons rentrés dans l'Union, alors nous aurons besoin de vous pour les combattre. Nous ne devons donc chasser personne de nos rangs. (Cris : Non, non.)

Botts lit ensuite une plateforme approuvée du juge Underwood et de Hunnicutt. C'est celle qui a été télégraphiée.

Motion est faite d'adopter la plateforme, mais alors une opposition si violente éclate qu'il faut y renoncer et la plateforme est retirée.

Ici une forte voix annonce qu'un orateur qui s'opposait à l'endossement du meeting avait volé un cheval à un nègre manchot. Cette dénonciation produit une confusion extrême. L'orateur monte l'escalier du capitole pour confronter son accusateur, et un groupe de nègres se lance après lui. Les choses ont paru tourner à l'émeute pendant un moment, mais le tumulte s'apaisa sur la déclaration du dénonciateur qui explique qu'il l'a entendu dire mais qu'il ne se porte pas garant de l'accusation.

Le gouv. Pierpont fait une courte harangue et après lui on entend C. H. Chandler, avocat de district, le Rév. Givens (c), Lewis Scott [c], et d'autres.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

Attendu que les citoyens loyaux américains seront bientôt requis de choisir un candidat pour l'office occupé maintenant par le Président de hasard des Etats Unis, et comme la dernière guerre a placé le parti républicain aussi bien que la nation sous des obligations de reconnaissance envers nombre de généraux distingués pour les grands services qu'ils ont rendus dans la défense de la liberté, et comme les noms des généraux Grant, Sheridan, Thomas, Butler, Sickles, Logan et Schofield, et les honorables Schuyler, Colfax, Thaddeus Stevens et Henry Wilson sont mis en avant comme étant les plus dignes du dit office ;—c'est pourquoi,

Il est résolu que nous endossons l'action du général Sheridan dans ses efforts pour exécuter les lois du pays au milieu des embarras suscités autour de lui par le Président.

Résolu que le parti républicain regarde tels actes de protection que le général Sheridan et d'autres généraux étendent jusqu'à lui comme un motif de grand espoir pour l'avenir et la prospérité du pays et que nous, comme parti, nous donnons maintenant avis que lorsque le temps sera venu de nommer des candidats pour la présidence et à la vice-présidence, nous donnerons à tels actes de protection la considération qu'ils méritent.

Les discours ont continué jusqu'à la nuit et le meeting s'est ajourné.

Mobile, 2 août—Vendu 400 balles de coton. Marché ferme à la cloture. Middling 22 1/2. Reçu 67 balles. Stock 7278 balles.

Une machine à vapeur a fait explosion aujourd'hui. L'ingénieur et le chauffeur ont été tués. Les voyageurs n'ont pas souffert.

Louisville, 2—Tabac inactif. Vendu 15 boucauts de 3 15 à 19. Farine en baisse. Saindoux 13.

Cincinnati 2—Farine calme et sans variation dans les prix. Coton inactif à 25 à 25 1/2. Bacon irrégulier. Porc nominal à 23 50.

St Louis 2—Tabac actif et sans changement. Coton, un peu plus animé à 22 et 23. Farine en baisse et prix incertain. Extra de 7 à 8. Blé en baisse sur toutes les qualités. Provisions inactives et plus faciles. Whiskey inactif et nominal.

Louisville, 2—Tous les rapports s'accordent à dire que l'Etat a donné une majorité radicale de 25,000 à Brownlow et que tout le ticket radical congressionnel est élu.

Augusta, 2—Coton plat et sans changement dans le prix. Vendu 26 balles à 25.

L'ex-gouverneur Brown publie une série de lettres dans le *Chronicle* et le *Sentinel* en réponse au sénateur Hill et pour défendre la reconstruction sous les bills militaires. L'ex-gouverneur Perry a écrit une autre lettre en opposition à la reconstruction, sur le plan du Congrès.

Washington, 2—Bradley prononce aujourd'hui son plaidoyer en faveur de Surratt. Pierpont terminera demain les débats pour le ministère public.

Le secrétaire du Trésor a décidé que le paiement des billets à l'intérêt composé sera fait seulement à maturité au Trésor des E. U., et par les assistants trésoriers à Boston, N. York et Philadelphie.

New York, 2—Coton ferme. Vendu 2000 à 28. Farine inactive.

New York, 2—Une grand'messe de requiem pour le repos de l'âme de Maximilien a été célébrée à l'église St Jean Baptiste, de cette ville, hier.

On a reçu des dates du Japon jusqu'au 1er. Le Dr Hepburn, missionnaire américain, avait achevé son dictionnaire portugais, japonais et chinois.

On avait reçu les 20 chevaux arabes envoyés comme présent de l'Empereur des Français au Tycoon.

New York, 2—Argent sans changement. Or 140 1/8 et 110 1/4 à la cloture. Change en baisse. Gouvernements forts. Fonds calme, sans changement.

Reçu à la sous-trésorerie $2,290,003 ; payé $1,551,319. Balance $127,823,000.

New York, 2—Une dépêche spéciale dit qu'on suit de sources officielles que le président est enfin décidé à nommer Hancock à la place de Sheridan.

Passé du Sud Ouest, 2—Arrivé la goélette Sunbeam, en 6 jours de Ruatan, avec une cargaison de fruits.

Passé du Sud-Ouest, 2—Nous devons à l'obligeance du capitaine Otterson, notre correspondance de la Havane jusqu'au 25.

Vicksburg, 2—Le choléra multiplie le nombre de ses victimes.

Savannah, 2 août—Coton en bonne demande avec une tendance à la hausse. Vente de 105 balles middling de 24 à 26 1/2.

Charleston 2—Coton ferme. Vente de 403 balles de middling à 26 cents.

New York, 2—Le correspondant du Herald à Panama, lui écrit en date du 24 : Il n'a pas été reçu de nouvelles de Bogota et de l'intérieur, mais des lettres particulières disent que tout était calme. On pensait que les officiers subordonnés de Lopez ne tarderont pas à reconnaître Acosta.

Parmi les papiers privés de Mosquera on en a trouvé qui établissent le fait que plusieurs petits emprunts ont été négociés avec des capitalistes européens, contrairement aux intentions du Congrès. On y a trouvé en outre une circulaire qui accuse M. Burton, ci-devant ministre américain, d'avoir tracé un plan pour arriver à annexer la Colombie aux Etats Unis.

Le steamer Great Republic, pour le transport des malles de la Chine, est arrivé à Panama et a remis en mer pour San Francisco. L'état sanitaire à l'Isthme était des plus satisfaisant.

Montero, contre-amiral péruvien, qui s'était opposé à la nomination du confédéré Tucker, comme amiral, était arrivé avec une mission pour la Colombie. Il pensait qu'on l'enverrait aussi à New York pour des affaires de son gouvernement.

Le choléra régnait dans les districts occidentaux du Nicaragua.

Memphis, 2—Plusieurs nègres ont été renvoyés de leurs emplois par rapport aux élections. On dit qu'ils veulent en tirer vengeance ; mais jusqu'à présent tout est tranquille.

Dépêches d'hier après midi.

Washington, 1—Dans les correspondances officielles sur les affaires mexicaines, on trouve ce qui suit :

Une lettre du général Diaz à M. Romero, à la date du 3 mai 1867, de Guadalupe dit : "Le général Bazaine, par une tierce personne, m'a offert de rendre les villes qu'il occupait et aussi de me livrer Maximilien, Marquez, Miramon et d'autres, à la condition par moi d'accéder à une proposition que je rejetai parce que je ne la jugeai pas très honorable.

Une autre proposition m'a été aussi faite, par autorité de Bazaine, de me vendre 6,000 fusils et 4 millions de capsules, et je le poudre ; mais je refusai. L'intervention et ses résultats ont ouvert nos yeux, et dorénavant notre peuple plus prudents dans nos traités avec les gouvernements étrangers particulièrement avec ceux d'Europe, mais surtout avec la France."

Richmond, 1—Ce soir, l'assemblée ou la convention républicaine n'a pas eu lieu au Capitole. Seulement on a organisé un meeting dans la salle des Représentants, sous la présidence de F. B. Cooke. Plusieurs orateurs ont parlé pour se plaindre de la pluralité de la convention.

M. Crenshaw, [illegible] de Henrico, a exposé que ce que France a fait au [illegible] pour le représenter dans le comité pour l'organisation, a été rejeté.

R. D. Beaty, de Alexandrie, a parlé de la manière dont la Convention était conduite et dont les délégations de comtés ont été écartées par la majorité de Richmond. C'était une affaire préméditée. Il proteste contre ce meeting aujourd'hui. Ce n'est pas une convention et ne peut être appelée ainsi. Il veut savoir ce que M. Botts a à dire, et ne prétend pas être mené par M. Hunnicutt. M. Botts et toute autres qui veulent se servir d'eux pour arriver aux places.

Un comité est formé pour se rendre chez M. Botts et lui demander s'il a l'intention de haranguer le meeting ce soir. M. Botts a refusé, mais il parlera demain matin.

Les Républicains indiqués disent que le meeting n'a pas eu lieu parce que les négociations sont en progrès dans le but d'éviter toute division dans le parti.

La plateforme de M. Botts et qui a été approuvée à l'unanimité par l'aile conservatrice du parti, hier soir, proclame que la sécession a été trahison et que la trahison est un crime. Elle embrasse la liberté de la parole sans licence, le paiement de la dette publique et la répudiation de la dette confédérée, une amnistie générale et la restauration des soldats et officiers dans le leurs droits civils et politiques. Le reste de la plateforme de M. Botts est connu.

Galveston, 2. Les steamers ont reçu ordre de prendre des passagers à un prix de $1, et de les verser à bord quand il ne sera plus suffisant à la Quarantaine ou à Brazoar City.

Il y a eu six enterrements le 31. Tout le monde dit que c'est une épidémie.

Nashville, 1—L'élection a été des plus calmes qu'on ait jamais vues ici. Les blancs et les noirs ont voté sans interruption et pas un barrail n'a été poussé par aucun parti aux polls. On a arrêté quelques personnes qui essayaient de voter deux fois, et d'autres pour avoir sur elles des armes cachées. Les retours de tous les wards donnent à Brownlow 457 voix et à Etheridge 150. Tout le ticket républicain est élu. Mason, indépendant, n'a eu que très peu de voix.

A Murfreesboro, la majorité de Brownlow est de 1?0, à Lavergne de 316, Jefferson 77, Columbia 1,100, Etheridge 148, etc., etc., presque partout Brownlow l'emporte. Tous les votes ne sont pas encore comptés.

Liverpool, 1, au soir—Coton calme à 10 1/4.

Liverpool, 2—Middling up. 10 1/4. Orleans 10 3/4.

New York, 2—Or 140. Coton à 28 c.

— Outre les 20,000 fr. laissés par le sultan pour les pauvres de Toulon, Sa Hautesse a donné 2,000 fr. pour les canotiers du canot impérial, et 8,000 fr. pour les gens de service et les domestiques de la préfecture maritime.

— On lit dans le *Moniteur* :

"L'Empereur a reçu les lettres par lesquelles S. M. la reine du royaume uni de la Grande Bretagne et d'Irlande met fin à la mission que S. Exc. M. le comte Cowley remplissait à Paris, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire."

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 2 août.

Aujourd'hui—clôture de la semaine commerciale, le calme a été général. La demande de sucre et de mélasse ne s'est étendue principalement qu'au "jobbing." Dans les produits de l'Ouest, à l'exception de la farine qui, vers la fin, était assez recherchée, le mouvement n'a été que modéré, les prix du maïs ont été plus faciles, la fermeté de l'avoine s'est maintenue et il y a eu moins de stabilité dans le porc. Les ventes de coton s'élèvent à peine à 600 balles, à des prix fermes. Les transactions de la semaine sont de 4,300 balles contre 4,500 la semaine dernière.

Le numéraire a encore manqué d'animation. L'or a ouvert nominalement à 139 3/4 à 140 contre 140 à New York, et, sans avoir beaucoup varié, a clos aux taux d'ouverture. Les offres et la demande étaient restreintes. On n'a fait d'achats, en grande partie, que pour les droits de douane. Les opérations embrassent $3000 à 139 3/4, $1000, $2000 et $2500 à 140, $5000 au même taux et $6000 en or étranger [évaluation de la douane] au pair. Dans l'argent, $1000, en demi piastres américaines, à 132 1/2 et 7000 piastres mexicaines à 144.

Le change étranger est resté calme. Les offres étaient fort rares et la demande très peu animée. On a vendu, à des banques et à des banquiers : 1,500 livres, en traites-connaissements, à 152, 1,000 livres No 1 au même taux, 300 livres de banquier à 153 1/2, 500 livres dito à 154 et 1,000 livres de banque à 154 1/2.—Dans le change sur France, 45,000 francs de banquier et 1,500 de banque à 3.65.—Le sterling peut être coté nominalement à 150 1/2 à 151 les traites-connaissements, 152 à 153 le No 1 à première classe et 154 à 154 1/2 le change de banque. Le change sur France, à 3.70 à 3.67 1/2 le commercial No 1 et 3.65 à 3.62 1/2 le change de banque.

Il ne s'est opéré aucun changement important dans le change américain. Les banques ont continué à tirer sur New York à 1/2 de prime, taux auquel la demande a été modérée. La quantité de commercial était restreinte, les ventes n'embrassant que $5,000 sur New York, à vue, à 5/16 de prime, $5,000, $6,000 et $10,000 à 1/4, $7,500 à 3/16, $10,000, en petites sommes, au pair, $20,000, à trente jours de date, à 3/8 d'escompte, $10,000, à trente jours de vue, à 5/8 et $20,000 dito à 3/4. Les cours du change commercial étaient, à la cloture, de 1/4 à 3/8 de prime, à vue, 1/4 à un jour, pair, à 1/2 d'escompte de dix à vingt jours, 3/4 à trente jours, et 1/2 à 3/4 à soixante jours.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. Les consolidés sont toujours cotés à 86 à 88 et les émissions en faveur des chemins de fer à 76 à 78, suivant les coupons. Les "Sixes" de la Louisiane sont cotés de 58 à 60, les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque à 72 à 73 ; les billets du chemin de fer de Jackson à 70 à 72 ; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 54 à 55.

$3000 en billets de l'Etat se sont vendues à 72 3/4 ; $5000 en billets de la ville à 95, et $2500 dito, en gros billets à 85.—Les billets de la Banque de la Louisiane sont cotés à 43 à 44, et les billets du Trésor de l'Etat à 72 à 75.—Les billets de la ville sont de 5 à 7 d'escompte, les petits billets, et 14 à 16 les gros billets pour la monnaie nationale courante.

La Banque de l'Union a déclaré un dividende de trois pour cent qui sera payé aux actionnaires à partir du 10 courant.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 2 août 1867.

COTON—Le même calme qui a marqué les opérations, hier, s'est encore fait sentir, aujourd'hui à l'ouverture du marché. Les lots offerts étaient bornés, les prétentions des détenteurs très élevées et dans quelques cas les chiffres exigés ont été fort au dessus des prix demandés primitivement ; aussi, la plupart des acheteurs ont ils été obligés de se tenir hors du marché, les limites à eux fixées ne leur ayant pas permis d'opérer. Dans ces circonstances le mouvement a été faible, n'ayant été opéré que par quelques intéressés qui n'ont pris que 600 balles pour effectuer le complément de leurs ordres respectifs. Six courtiers ont pris part aux affaires. Nous n'avons à annoncer aucun changement dans les prix, la majeure partie des listes vendues ayant changé de mains à des chiffres qui s'alignent avec nos cotes d'hier soir, lesquelles étaient comme suit, savoir : ordinaire 22 à — cents, good ordinary 23 à 24 cents, low middling — à —, et middling 27 à 27 1/4 cents.

Les ventes durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont embrassé 3,50 balles, formant un total pour la semaine de 4000 contre 4500 la semaine dernière. Les cotons reçus, propres à la semaine dernière—abstraction faite de ceux venus de Mobile, de la Floride et du Texas, lesquels sont compris dans leurs tableaux respectifs—ont embrassé 1089 balles, contre 1201 la semaine dernière, montrant une décroissance de 112 balles. Les exportations, durant la semaine, ont embrassé 4160 balles, dont 1485 pour le cabotage et 2725 pour les ports étrangers.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles		102,082
Reçu aujourd'hui	422	
précédemment	759330	759752
Balles additionnelles, composées de cotons avariés, épars, de ramassis et d'échantillons	13323	773075
		875157
Expédié aujourd'hui	0000	
précédemment	847271	
		847271
Stock en mains		27886

TABAC—A cause de la faiblesse des lots offerts et de la fermeté croissante des détenteurs le mouvement, dans cette branche, n'a eu que bien peu d'animation, et conséquemment, les ventes ont été fort bornées, n'ayant embrassé que quelques petits lots. Le marché est ferme et nous continuons à coter :

Léger—Inferior lugs, 4 à 4 1/2, good lugs 4 1/2 à 5, inférior à common leaf, 6 à 7 1/2, medium leaf 8 à 10 1/2, fair leaf 11—à 13, fine leaf 14 1/2 à 15 1/2, choice selections 16 1/2 à 18 1/2 cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4 1/2 à 5, good lugs 5 1/2 à 4, in à common leaf 7 à 8 1/2, medium leaf, 9 à 11 1/2, fair, 12 à 14 1/2, fine 14 1/2 à 18— choice selections 18 1/2 à 27.

Les steamers Luminary et Commonwealth, sont arrivés de St Louis.

SUCRE ET MÉLASSE—Un lot de 22 boucauts de sucre jaune clarifié de la Louisiane s'est vendu aujourd'hui à 15 1/4 c la livre. La demande est modérée, mais le stock en mains est très faible ce qui fait que les transactions portent un caractère de détail. Nous cotons 14 à 14 1/2 c pour le fully fair, 15 1/4 c pour la qualité de blanc, choix, vieux procédé, et 17 c la livre de blanc. Dans le sucre de Cuba nous avons remarqué une activité portée à un assez haut degré et il en est résulté des ventes embrassant 100 caisses de No 13 à des conditions privées. L'approvisionnement de sucre de Cuba est de beaucoup réduit et les prix de l'article sont fermes. Nous cotons pour le détail, 13 c pour le No 13, 13 3/4 a pour le strictement fair et 14 c la livre de prime à choix. L'approvisionnement de mélasse de Cuba est fort, et la demande en est limitée. Cette mélasse est tenue à 50 à 55 cts, selon la qualité. Le Porto Rico de choix est coté à 1?

FARINE—Il y a eu un peu plus d'activité sur le marché aujourd'hui, mais le stock en mains est fort et les prix continuent à être irréguliers et nominaux. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2250 barils dont 300, 300, 50 de choix, 100 de double extra, 100 de superfine, 100 extra, 100, 150, 24, 13, 70 de farine pour ce qu'elle vaut, à des conditions privées, 150 de triple extra ordinaire, 100 de triple extra à $12, 250 dito à $12 62 1/2, 50 de choix à $15 et 52 dito à $15 40 le baril.

MAÏS—La demande a été bonne aujourd'hui, mais à des prix encore plus faibles. Les ventes ont embrassé 4700 sacs, dont 100, 400 de mélangé à 97 1/2, 1200, 100 de mélangé à $1 10, 200, 100 de blanc à $1 20, 250 dito à $1 22 1/2, et 200 de blanc de choix à $1 25 le boisseau.

SON—Le marché est calme et les prix ont baissé de 10 à 15 c les cent livres. Ventes au détail de 1300 sacs, dont 167 à $1 10, 325 à $1 12 1/2, 171 à $1 15, 100 à $1 20, et [illegible] à $1 25 les 100 livres.

AVOINE—Le marché est ferme et la tendance bonne, et presque tous les rentiers reçus ont été vendus aussitôt débarqués. Ventes à $1 15, $. 20 cts.

FOIN—Peu de changement sur le marché. La qualité de choix est rare et en demande à $28 à $30 le tonneau.

PORC—Nous n'avons entendu parler que de la vente de 50 barils de mess à $26 le baril. Le marché est calme, mais ferme et la demande modérée à $26 et à $26 1/2 de l'art.

BACON—Vente de 30 barriques d'épaules à 14 c et de 10 barriques de côtes désossées à la clair livre, demande active et prix plus fermes.

SAINDOUX—Un lot de 100 tierçons de prime s'est vendu à 14 cts la livre. Le marché est ferme, le stock stable et la demande bonne.

VIANDE VERTE—Les épaules salées à sec se vendent en barriques à 11 cts la livre.

CHANDELLES DE STAR—En bonne demande et stock assez rond à 10 c, pour les chandelles de 12 onces, 17 c ceux de 14, 18 c ceux de 14 et 21 c celles de 16 onces à 1 1/2 la livre.

CORDE D'EMBALLAGE—L'article se vend en détail à 10 à 11 cts la livre.

WHISKY—La demande ne se fait que pour le détail. Le stock de whisky de l'Ouest est 1 à 2 [illegible] que l'approvisionnement de whisky de la Louisiane est faible. Nous cotons 42 à 44 cts le gallon du whisky de l'Ouest, sous des cercles et 25 à 30 cts le whisky de la Louisiane.

CAFÉ—Le stock de café est faible et la demande lente. Nous cotons le Rio commun à fair 22 1/2 à 24 cts la livre.

VINAIGRE—Le vinaigre de cidre se vend 6 à 12 1/2 à 24 c de Cincinnati, grape se débite à 20 à 25 1/2 c et le vinaigre blanc français se vend à le gallon.

HUILE DE CHARBON—Le stock de l'huile en cane est rond, tandis que celui de l'article en baril est faible. La demande pour le placement est modérée à 46 à 48 cts pour l'huile en barils, et cane 42 à 48 cts.

FROMAGE—Le stock de fromage est fort et la demande modérée. Nous cotons 10 à 14 c la livre, de l'article de l'Ouest. Le fromage du Nord est tenu à 8 à 11 c et le fromage de 15 à 18 cts la livre.

BEURRE—L'approvisionnement de beurre est rond et la demande modérée à 15 à 20 la livre de beurre nouveau de l'Ouest et celui du Nord 28 à 30 c.

DRECHE—La drèche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de drèche de l'Ouest et $1 40 à $2 pour celle du Canada.

HOUBLON—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 60 à 70 cts la livre.

LAINE—Le stock en est rond et la demande bonne. Nous cotons la lavée 27 à 30 cts, 10 à 12 c la laine pleine de glouterons 18 à 21 et la lavée de la Louisiane, 24 à 1/2 et de Merino, et 25 à 26 la livre de 3/4 à 7/8 merino.

RIZ—L'approvisionnement de riz de la Louisiane est peu de chose et la demande bonne à 10 à 12 cents la livre. En ce moment, nous cotons 14 à 11 1/2 c le riz de la Caroline, 9 1/2 à 12 c celui de la Louisiane, et 11 à 11 1/4 celui de l'Inde.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 3 août 1867.

Arrivé pendant la semaine—179 bœufs du Texas, 784 veaux et veaux d'un an, 262 cochons, 181 moutons et 26 vaches à lait.

Vendu—1330 bœufs du Texas, 1350 veaux et veaux d'un an, 90 cochons, 648 moutons et 30 vaches à lait.

A vendre—865 bœufs du Texas, 37 veaux et veaux d'un an, 155 cochons, 1313 moutons et 49 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net.	—	— à 10	—	
do	do	2me qualité	do	— à —
Bœufs du Texas. 1re qualité, par tête	45	— à 55	—	
do	do	2me qualité par tête	30	— à 40	—
do	do	3me qualité, par tête	15	— à 20	—
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	—	— à 10	—	
do	du pays	do	—	— à 11	—
Moutons 1ère qualité par tête	—	— à 9 00		
do	2me	do	do	2 50	à 3 50
do	3me	do	do	1 50	à 2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	—	— à 20 00		
Vaches à lait, de choix, par tête	50	— à 125 00		
do	de 2e qualité, par tête	30	— à 40 00	
Veaux, par tête	8	— à 10 00		
Veaux d'un an par tête	5	— à 12 00		
Chèvres, par tête	1 50	à 4 50		

Décédée, hier à 4 heures, MARIE ALICE MALLET, à l'âge de 3 ans. Les amis et connaissances des familles Mallet, Michon et Rousselot sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu à 5 heures après midi. Le corps est exposé au No 81, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti.—L'enterrement aura lieu au cimetière St. Louis, rue de l'Esplanade.

Bons d'améliorations de la ville de Jefferson.

No. 897.

RÉSOLU que les nouveaux bons de la ville—bons dont l'émission a été autorisée en vertu de la résolution No 875, soient mis entre les mains de H. M. Van Solingen pour être vendus et négociés par lui en qualité de courtier, qu'après approbation du maire et du comité de finances, les ventes devront être considérées comme effectuées et que les bons devront être délivrés en faveur des acquéreurs. Le contrôleur et le trésorier devront annoncer les dites ventes et le résultat des dites ventes, au conseil, à chaque réunion qui les suit.

J. J. KREIDER,
Président du Conseil.

Approuvé le 25 juillet 1867. (Signé) JOHN T. MICHEL, Maire.

Conformément à la susdite résolution, le soussigné recevra des propositions pour l'achat des susdits bons. Ces bons sont émis pour l'amélioration de certaines rues de la ville de Jefferson et le paiement ponctuel de l'intérêt est garanti par l'imposition d'une taxe spéciale d'un quart d'un cent, laquelle taxe sera déposée à la banque de cette ville dans ce but spécial et à l'effet de les racheter.

H. M. VAN SOLINGEN,
Rue Carondelet No 28.

3 août—1 m

Notice.

IL y a six mois, un individu d'un nom inconnu, m'a laissé des vitriers et étagères à garder dans ma cour. Je prie la personne à qui appartiennent ces vitrières et étagères de venir les réclamer dans les dix jours à partir de cette date, autrement ils seront vendus à l'encan ou à l'amiable.

JEAN BAPTISTE ST. ROME
coin Lafayette et Bassin.

Nouvelle Orléans, 2 août 1867. 3 août—10f.

MANUFACTURES DU SUD.

Fabriqué à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle Orléans.

Vis Newell,

égalant, sous tous les rapports, celles de l'Ouest et du Nord, — à vendre à aussi bon marché que toutes celles qui sont offertes en ville.

Chaudières à Sucre.

(Diplôme et ruban bleu décernés à la Première Foire d'Etat de la Louisiane), — d'une forme et d'une qualité qui ne sont pas surpassées, — à vendre aux plus bas prix.

Les commandes laissées à la Boîte No 73 du "Mechanics' and Dealers' Exchange" seront promptement exécutées.

LEEDS & CO.,
Au coin des rues Delord et Fouché.

3 août—3m

Demande d'une Cuisinière et d'une Blanchisseuse.

ON désire trouver à employer une cuisinière ou un cuisinier, et une bonne blanchisseuse blanche ou de couleur, parlant le français. Un mari et sa femme seraient préférés. S'adresser à la pension No. 19, rue Toulouse. 3 août—3f.

A Louer,

Ce grand MAGASIN à l'épreuve du feu, No 85, rue Bienville, entre Royale et Bourbon. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à

Wm. H. VREDENBURGH & NEPHEW,
17, rue St. Louis.

3 août—3f

LIBRAIRIE DE A. RALU.

REÇU par steamer ALICE :

Ouvrages sur l'Exposition de Paris de 1867

PARIS GUIDE.

Catalogue général publié par la commission impériale. L'Exposition Universelle de 1867, illustrée.

Ouvrages à l'usage des Pharmaciens et Médecins :

DORVAULT.—L'Officine. Edition de 1867.

La Pharmacopée française rédigée par le gouvernement.

[illegible] Formulaire Magistral.

BOUCHARDAT.—[illegible] médicaments nouveaux.

REVEIL.—Formulaire [illegible]

NYSTEN.—Dictionnaire de médecine.

CAZAUX.—Traité des accouchements revu par Thémier, édition 1867.

BELLIOL.—Conseils aux hommes affaiblis ou Traité sur la suite des excès de la jeunesse et de l'âge mûr.

L. SERAINE.—De la santé des gens mariés ou Hygiène du mariage.

MARTIN.—Les dangers de l'amour et du libertinage.

Sciences et Industrie.

DUPLAIS.—Traité de la distillation des alcools, édition de 1867.

DUBIEFF.—Traité de la fabrication des liqueurs sans distillation.

BOURGEOIS.—Réfutation du système des vents du lieutenant Maury, capitaine de vaisseau.

CHEVALIER.—L'Etudiant photographe.

GANOT.—Cours de physique.

A. CASSAGNE.—Traité pratique de perspective.

Le Dessin pour tous.

VILMORIN.—Le bon Jardinier. Almanach de 1867. 2 gros volumes.

PIROLLES.—Manuel du Jardinier.

BOITARD.—Le Jardinier fleuriste.

Littérature, Philosophie, Scholastique, &c

L. VEUILLOT.—Les Odeurs de Paris. La vie de Notre Seigneur. Les libres Penseurs.

A. NICOLAS.—La Vierge Marie et le plan divin.

NOIRLIEU.—Exposition et défense des dogmes du christianisme.

WALLON.—De la croyance due à l'Evangile.

MARCADÉ.—Etudes de science religieuse.

RENAN.—Vie de Jésus. Les Apôtres. Origine du langage. Etudes religieuses.

TAINE.—Histoire de la littérature anglaise.

H. HEINE.—De tout un peu.

PAUL DE KOCK.—**Professeur Ficheclaque.** Une grappe de groseille, &c., &c.

DUMAS Fils.—Les idées de Madame Aubray. Comédie.

DRON.—Monsieur, Madame et Bébé. 14e édition.

BÉRANGER.—Chansons. Edition nouvelle illustrée de magnifiques gravures.

Grand nombre de romans nouveaux par J. Janin, de Gondrecourt, Ostornan, Champfleury, &c., &c.

Grand assortiment de romans de Alex. Dumas, Balzac, E. Sue, Paul de Kock, V. Hugo, Féval, &c., &c.

Manuel Roret. Manuel de l'éleveur d'oiseaux, fabricants de savons, de liqueurs, &c., &c.

Bibliothèque nationale. Œuvres de Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Goethe, &c., &c., à 16 cents le volume.

Bibliothèque Gaddon. Tableau de [illegible] conjugaison. Guide en anglais. Courrier des amants, &c., &c.

Pièces de théâtre en nombre.

A. RALU,
5? rue de Chartres.

29 juil—6f

Ecole Classique et Commerciale.

LE Directeur de cette Institution annonce respectueusement à ses élèves, que la distribution des prix et les exercices littéraires qui devaient avoir lieu dans la salle de la Parfaite Union sont renvoyés à sept heures du soir, demain, Samedi 3 août.

A. V. ROMAIN,
Directeur.

2 août—2f

CHOLERA.

Liqueur anti-cholérique de Raspail.

CETTE liqueur inventée par M. Raspail, [illegible] [illegible] est le seul préservatif reconnu efficace et employé par les trois quarts des populations européennes menacées du choléra. [illegible] la diarrhée chronique, la dyssenterie, etc.

A vendre par
F. GAUDOZ, Pharmacien
Encoignure Orléans et Bourbon.

1er août—[illegible]

Avis.

A partir de ce jour, [illegible] les affaires d'encan et de commission que je [illegible] à M. Eugène Tourne, [illegible]

BERNARD TURPIN.

Avis.

J'ai l'honneur d'informer mes amis et les clients de M. Bernard Turpin, [illegible] suite de ses maisons [illegible] ce même genre d'affaires à la même place.

EUGENE TOURNE,
[illegible] Vieille Levée.

1er août—3

A vendre,

UN moulin à [illegible] de quatre [illegible]

ARTHUR THIBAUT,
rue Vieille Levée N. 37

1er août—1m

20 BOUCAUTS Eau de vie de Cognac [illegible] Rawson, [illegible]

—A aussi—

[illegible] Vin de Bordeaux [illegible] Whiskey.

A vendre par OSCAR PERCHEREAU, [illegible] Nouv. rue des Magasins.

Vin de Bordeaux.

En débarquement des navires MARIE et CADICHONNE.

100 barriques VIN rouge pour familles, [illegible] AMERICA— [illegible] VIN rouge pour familles.

A vendre par QUEYROUZE & BOIS, Aux Magasins [illegible] Vieille Levée.

Family's Chartres Coffee

Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.

CAFÉ [illegible] [illegible] dans toutes les parties de la ville [illegible] REQUE & Co., [illegible] des Français 7.

Dépôts dans tous les quartiers de la ville. 14 juin—PP

Perdu,

UN billet tiré par Saml. Powers, à mon ordre, daté d [illegible] payable [illegible] [illegible] plastres. Le public est prévenu [illegible]

CHARLES E. FORTIER.

Nlle Orléans, Le 23 juillet 1867.

$200 de Récompense.

RÉSOLU—Qu'une récompense de $200 sera payée pour l'arrestation et la condamnation [illegible] [illegible]

G. T. BEAUREGARD, Président du Chemin de fer de N. Orléans et de Carrollton.

F. WINTZ, Président du [illegible] Chemin [illegible]

WM. H. M'LELLAN, Président du Chemin de fer de la rue St Charles.

PAT IRWIN, Président du Chemin de fer [illegible] City.

Au Public.

A la demande d'un grand nombre de citoyens de la Nouvelle-Orléans, [illegible] [illegible] souscriptions destinées à aider les [illegible] de l'armée impériale du Mexique [illegible]

—Comité—

BERNARD AVEGNO, CYPRIEN DUFOUR, GUSTAVE BURKE, VICTOR E. LACOSTE [illegible], JOHN C. BROWN, Président de la Société allemande.

On recevra des souscriptions aux bureaux de l'Abeille.

Demande de meubles.

ON DONNERA DE BONS PRIX de meubles, pianos, tapis, &c. de seconde main. Les personnes qui désirent de tenir maison et désirent vendre en bloc trouveront un avantage à s'adresser à une personne qui vend et achète proprement des meubles de seconde main [illegible]

Les ordres seront promptement exécutés.

F. M. TOURNE, [illegible] de Douane, N. 14? près Dauphine.

7 juil—1m

Maison à louer

A long terme, en totalité ou en partie, à de bonnes conditions, à un bon locataire, pour le 1er Octobre prochain.

Cette maison, située rue Royale, Nos 121, 129, 125 entre St-Louis et Toulouse, consiste en 3 magasins avec 4 belles vitrines sur la rue, 30 chambres dont 20 à feu, 9 au bas, 21 en haut, belle salle à manger pour 30 couverts, larges corridors, ainsi que cabinets de toilette, dépenses, cuisines, lingerie, caves, vaste cour, citernes, installations de gaz et d'eau, latrines divisées en cabinets. Il y a une deuxième entrée, rue Toulouse.

De cette maison, le haut est convenable soit pour hôtel, soit pour pension bourgeoise soit pour une grande famille, ou bien pour tout autre emploi nécessitant un grand local.

S'adresser, sur les lieux, à M. Théodore DANFLOUS.

25 juil—12t

Vin rouge en barrique.

VIN rouge de la maison bien connue de P. LAVIDALIE FILS, de Bordeaux, constamment en magasin et à vendre, à un prix modéré, en douane et droit payé, par

WM HYLLESTED & CO.
rue Gravier No 109

6 juil—1m

J. Augé,

Rue du Canal, No 132.

Entre St. Charles et Carondelet,

FAIT savoir qu'il offre à vendre ses comptoirs et vitrines faits et bois d'acajou et noyer, avec glaces intactes, aux personnes qui voudront venir les voir à son magasin.

31 juil—3t, 2, 4

Grocerie à vendre.

GROCERIES A vendre pour cause de départ une belle Grocerie située dans le Deuxième District de cette ville, ayant une bonne clientèle. Pour plus ample information s'adresser à

FIDEL & GLAUDOT.
Enc. St Louis et Chartres, Nlle-Orléans.

31 juil—6

Leçons particulières.

UN PROFESSEUR offre de donner des leçons particulières de mathématiques, de français, de latin, etc., ou de dessin linéaire et d'aquarelle.

S'adresser pour renseignements au bureau de l'Abeille de dix à trois heures. 30 juillet

A vendre.

UNE IMPRIMERIE de campagne, presse et matériel.

S'adresser au bureau du "Drapeau de l'Ascension" à Donaldsonville. 30 juil—1m

AVIS.

PENSION à vendre ou à louer à bail, garnie ou non garnie.

S'adresser sur les lieux, No 20, rue d'Orléans.

30 juil—6f

Demande de Magasin au rez-de-chaussée.

ON demande un magasin au rez-de-chaussée ou au premier—dans le quartier des magasins de marchandises sèches en gros—On en donnera un bon loyer. S'adresser à Glas Box No 542, au bureau de poste.

28 juil

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

BUREAU RUE DU CANAL, No. 69.
Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1867.

CONFORMÉMENT à une résolution des Directeurs de cette Compagnie, datée du 1er mars 1867 et du 5 juin 1867, le Secrétaire et Trésorier est maintenant prêt à émettre les bons de seconde hypothèque de cette Compagnie pour les coupons dûs sur les bons de première hypothèque.

G. W. SQUIRES,
Secrétaire et Trésorier.

19 juil—1m

ARROW TIE

et les cercles en fer, patentés ;

A vendre, au plus bas prix, par
H. T. BARTLETT & R. W. RAYNE,
Agents généraux au No 49 de la rue Carondelet.

CES cercles sont les meilleurs dont on se serve et [illegible] pour mettre le coton en balle. Les cotons pressés à coton de la Nouvelle-Orléans, de Memphis, de Mobile, de Galveston, de Savannah et les planteurs [illegible]

N. B.—Ces ARROW TIES sont en vente chez les marchands de la Nouvelle-Orléans et dans tous les Etats à coton, aux plus bas prix.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle Orléans, 1er août 1867.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de DIX pour cent sur le capital actif (Banking Department), lequel dividende sera payé aux actionnaires au comptant, à partir du lundi, 12 du courant.

J. L. DELERY, Caissier.

2 août—12f

Bureau du Trésorier.

Hotel-de-Ville, Nlle Orléans, 1er août 1867.

LE public est prévenu qu'il ne sera pas émis de petite monnaie avant Samedi prochain [illegible] cette date après laquelle il en sera émis les Jeudis et les Samedis seulement.

I. HERNANDEZ,
Trésorier de la Ville.

1er août—1m

Bureau du Trésorier de la Ville.

Nlle Orléans, 1er août 1867.

AVIS est donné aux personnes qui [illegible] payé leurs taxes que [illegible] pour 1866 seront reçues à [illegible] dernier jour [illegible] Après cette date, tous les comptes non payés seront remis à l'avocat-assistant de la ville pour être perçus.

J. HERNANDEZ,
Trésorier de la Ville.

1er août—1m

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 27 juillet 1867.

LES clients de cette Banque et le public en général sont avertis que le lundi prochain, [illegible] de cette Banque sera transféré [illegible] et Conti au No 37 de la rue du Camp, entre les rues Commune et Gravier.

L. BERNARD, Caissier.

27 juil—[illegible]

BANQUE DES MERCHANTS.

Nlle-Orléans, 29 juillet 1867.

A une assemblée générale des Actionnaires de cette Banque, tenue le 27 [illegible] dernier pour une deux tiers ayant approuvé à le [illegible] des actions et [illegible] de Charles Cuvellier, notaire [illegible] Les Actionnaires sont par le présent notifiés [illegible] à la Banque, No 8 Commercial Place pour échanger leurs certificats de cent piastres [illegible] certificats de trente piastres [illegible]

A. LURIA,
Secrétaire.

31 juillet—30f

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur

Nouvelle Orléans, 23 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée aujourd'hui par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur :

Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre [illegible] tous les bateaux à vapeur [illegible] [illegible]

C. T. REFDER, secrétaire.

25 juil—2m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

Nlle-Orléans, [illegible] 1867.

LES ACTIONNAIRES de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain [illegible] de MM Pike Lapeyre & Brother [illegible] [illegible] Nouvelle Orléans.

Par ordre du [illegible]
W. J. CARTER, Secrétaire.

24 juin—[illegible]

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

LES soussignés ont [illegible] permettent de répondre [illegible]

[illegible] CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON de Fassmann [illegible] ALLIGATOR [illegible]

[illegible]

Les avantages des cercles [illegible] [illegible]

CHAMBERS & LATTING,
Rue Carondelet, No 21 Nlle Orléans.

2? juil [illegible]

"THE CAVE"

Rue Carondelet............ 8

LES meilleurs [illegible] [illegible]

FRANK HERBER [illegible]

Avis aux Contribuables.

TAXES D'ETAT

Bureau du Board des Assesseurs d'Etat.

Exchange Place No. 2.

L'ETAT [illegible] [illegible]

M. M. FEENY, [illegible]

B. E. CASTENDYK,

6, rue Peters, [illegible]

SEUL AGENT DE

Cruse & Fils Frères,

BORDEAUX.

Propriétaires de Chât. Poutet Canet, Chât. Boulilac, Chât. Lanjac, [illegible] de CRUSE & FILS FRÈRES,

Vins rouges : St Julien, Margaux, Pauillac, Bouillac [illegible]

Vins blancs : Sauternes, Chât. Yquem, [illegible]

2? juillet—t

Maison à Louer.

UNE MAISON [illegible] [illegible]

Avis.

LE soussigné [illegible] la Maison Moresque, [illegible] 1er Août [illegible]

JNO GAUCHE.

Graines de Navets,

NOUVELLE RÉCOLTE DE LANDRETH, 1867.

LE soussigné vient de recevoir, par le steamer "Star of the Union"

NAVETS blancs à petits de Hollande
do à tête rouge
do gros ronds
do gros Norfolk

RUTA BAGA pourpres tête jaune.

A vendre en quantités, au gré des acheteurs, au magasin de graines de

H. HAFNER.
Rue St Charles, No 10? en face du théâtre St Charles

21 juillet—[illegible]

Graines de Jardin, garanties,

DE ROBERT BUIST.

REÇU par le steamer "Star of the Union" un envoi frais de bonne récolte—

NAVET plat blanc hatif.
Do do [illegible] rose.
Do blanc gros.
Do jaune gros de Suède.

J'ai importé aussi de France directement—

CHOU Bonneuil.
CHOUFLEUR tendre
Do demi-dur.
Do le Normand.

Et d'Allemagne—

CHOU de Hollande gros tardif.

En vente à bon marché au Magasin de Graines de
RICHARD FROTSCHER
Nouv. rue Dauphine

25 juillet—15t

ABSINTHE SUISSE

d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en cette ville [illegible] de trente galons [illegible] [illegible] consignés à nous [illegible] arrangements [illegible] directement [illegible] de ce célèbre article en futaille [illegible] commerce, par caisses en lots à la convenance des acheteurs.

G. W. DUNBAR & SON.
Rue St-Louis, Nos 12 et 14.

N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod.

Bois de construction !

Bois de construction !

GEO. MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis, des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix du marché.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.

Dr De Roaldès.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE DOCTEUR DE ROALDÈS a transporté son domicile au No 145 de la rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre.

Consultations de 4 à 5 heures. 6juil—1m

L'Extrait composé concentré de Buchu, de Risley,

☞ A la vertu bien connue des FEUILLES BUCHU mariées à d'autres plantes qui en augmentent l'efficacité.

Il devient le remède des médecins et des maladies pour la gravelle, l'hydropisie, la diabète, les douleurs et les faiblesses des reins et tous les maux qui proviennent des reins et des passages urinaires. Le BUCHU DE RISLEY ne contient rien qui soit de la nature de la noix vomica ou de la strichnine, et garantit comme efficace et n'offrant aucun danger.

A vendre, en gros et au détail, par
JAMES SYME,
Pharmacien en gros, rue du Canal, No 13?

juil—1m.

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX.

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 48.

L'ouverture de nouveau stock de saison vient d'être faite.

Charles E. Fortier,

Encanteur,

Rue Bienville, No. 33,

SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 1 juillet

INSTITUTIONS

Concours et distribution des Prix du

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le Colonel A. Ferrier.

LES élèves seront examinés à l'Institution pendant [illegible] à partir du lundi, [illegible] La distribution des prix aura lieu le samedi [illegible] suivi d'une fête littéraire et dramatique. [illegible]

1er août—3pe—[illegible]

Académie de l'Etat de la Louisiane,

PRES. ALEXANDRIA, La.

Fondé et soutenue par l'Etat de la Louisiane.

LA prochaine session commence le 2 septembre et se termine [illegible] 1868.

FACULTÉ [illegible]

[illegible]

CONDITIONS [illegible]

D. F. BOYD, Surintendant.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER

PENSIONNAT ET EXTERNAT

LES cours de cette Institution [illegible] Les classes supérieures [illegible] le premier mérite comprennent le Latin, [illegible] Mathématiques—Algèbre et Géométrie—[illegible] Rhétorique et de Philosophie et les divisions [illegible]

Les classes intermédiaires et les classes élémentaires [illegible] placées sous la direction de professeurs habiles.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien, [illegible]

Les prix d'admission et [illegible]

Le PENSIONNAT [illegible]

LES CLASSES DU SOIR [illegible]

Le Collège est situé rue Hôpital No 1?4, entre Dauphine et Bourbon.

INSTITUTION MARTIN.

HENRI DERON, SUCCESSEUR.

Rue des Bons Enfants, entre Dauphine et Rempart.

M. DERON [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. L. Villebeuvre.

SUCCESSEUR DE Mme DURON

No 275 rue Dauphine entre Ursulines et Hôpital

On peut [illegible] l'établissement.

[illegible] Commercial [illegible] Cours commercial [illegible]

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée, Nlle-Orléans, 19 juillet 1867.

[illegible]

Le Dr. CHARLES E. KELLS

DENTISTE,

[illegible] No 4, rue Dauphine [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

J. A. De HART,

DENTISTE

17 .... Dauphine 17

PLUS DE MAUX DE DENTS

E. RABASSE,

Chirurgien-Dentiste

[illegible] St Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST PIERRE.

Liqueur Maximilienne.

REÇU d'Anvers [illegible]

C. G. KERENTISCH

14 ?—1m

HOTELS, RESTAURANTS, etc

LE RESTAURANT BOUDRO.

A l'extrémité du Chemin de Fer Pontchartrain.

est ouvert pour les

DÉJEUNERS, DINERS ET SOUPERS.

ON y trouvera en tout temps [illegible] les plus fins du pays.

Hôtel du Croissant,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET établissement sera ouvert le 15 juin [illegible]

TOULME & SAUCIER

[illegible]—2m

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets.

LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES

[illegible]

Angle Canal et Bourgogne.

30mai—1an J. GASTINEL.

RESTAURANT ST-LOUIS.

75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir [illegible]

RESTAURANT FRANCAIS,

RUE ROYALE

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN

CHAMBRES GARNIES [illegible]

A. & H. FORGET

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire

No 11 Rue Royale entre Canal et Douane—SALONS au premier pour noces et repas de famille—CHAMBRES garnies pour les habitants [illegible] ras de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

27janv—1 an

BLADON SPRINGS--Sources Bladon, -- Comté Choctaw, Alabama.

CET délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires. [illegible]

Prix de la pension [illegible] par semaine.

Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.

JAMES CONNOR & CO
Propriétaires.

10 mai—4m

CHAPELLERIE FRANÇAISE,

RUE DU CANAL, No. 187 1/2.

VICTOR BOUTHOURE,

(Successeur de Magasin, No 3? rue St. Charles.)

FABRICANT de CHAPEAUX de Soie et de Castor [illegible] pour jeunes garçons et enfants à des prix très modérés. [illegible] rue du Canal, No 187 1/2, entre Dauphine et Bourgogne.

INJECTIONS ET PILULES

DU

Dr. RICORD,

Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile et garantie, à vendre par

E. GAUDOZ, Pharmacien.

23 juillet Enc. Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT

DES MALADIES SECRÈTES

ET

DE LA PEAU,

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Enc. Conti et Bourgogne.

23 juillet